

LE JUGE
ET LE RAISONNEMENT
ÉCONOMIQUE EN DROIT
DE LA CONCURRENCE

ANNE-LISE SIBONY

Avant-propos de
Bo Vesterdorf

Préface de
Guy Canivet

Prix de thèse Revue Concurrences – 1^{er} prix

*Publié avec le soutien de l'Institut Droit Dauphine
de l'Université Paris Dauphine*

L.G.D.J

lextenso éditions

Sommaire

Avant-propos	XIII
Préface	XVII
Introduction	1

Première partie
**LE JUGE CONFRONTÉ
AU RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE**

Titre I. Les obstacles à la réception du raisonnement économique par le juge	51
Chapitre 1. Les obstacles à la réception du raisonnement économique relatifs aux finalités du droit de la concurrence	53
Chapitre 2. Les obstacles à la réception du raisonnement économique tenant à la logique économique	137
Chapitre 3. Les obstacles à la réception du raisonnement économique tenant au juge	179
Titre II. L'ouverture du juge au raisonnement économique	215
Chapitre 1. L'ouverture nécessaire du juge au raisonnement économique pour l'interprétation des notions à contenu variable : l'exemple de la notion de restriction de concurrence	217
Chapitre 2. L'ouverture facultative du juge au raisonnement économique manifestée par la réception de notions économiques : l'exemple du marché pertinent	291

Seconde partie
LE RAISONNEMENT ÉCONOMIQUE INSÉRÉ
DANS LA MÉTHODE DU JUGE

Titre préliminaire. La méthode du juge	393
Titre I. L'insertion du raisonnement économique	
dans la qualification juridique des faits	431
Chapitre 1. Les modalités d'intégration du raisonnement économique dans la définition par le juge de la charge de l'allégation	433
Chapitre 2. La décision du juge d'insérer un raisonnement économique dans la démarche de qualification	505
Titre II. Le raisonnement économique	
dans le contrôle juridictionnel	583
Chapitre 1. Le raisonnement économique, objet du contrôle juridictionnel	587
Chapitre 2. Le raisonnement économique et les techniques de contrôle juridictionnel	645
Chapitre 3. L'intensité du contrôle juridictionnel sur le raisonnement économique	685
Conclusion générale	763